

Bordeaux, le 17 mars 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mars Bleu 2026

Passons à l'action pour prévenir le cancer colorectal !

Le cancer colorectal, deuxième cancer le plus mortel en France, cause plus de 17 000 décès chaque année. Ce cancer est le plus fréquent chez les hommes après celui de la prostate et du poumon et vient en deuxième position chez les femmes, après le cancer du sein. Plus de 47 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année.

Détecté de manière précoce, il peut être guéri dans 90% des cas.

À l'occasion de Mars Bleu, les Caisses de l'Assurance maladie et l'ARS Nouvelle-Aquitaine s'unissent pour sensibiliser la population et les professionnels de santé au dépistage du cancer colorectal.

L'Assurance maladie assure l'envoi des invitations pour se faire dépister aux assurés. Elle accompagne aussi les professionnels de santé en mettant à leur disposition des outils pour faciliter la sensibilisation de leur patientèle.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine assure le pilotage et fixe les grandes orientations des campagnes de dépistage. Elle incite aussi les professionnels à faciliter l'accès au dépistage au sein des Maisons de santé, des établissements de santé ou des Communautés professionnelles de territoire.

En unissant leurs efforts, les acteurs de santé de Nouvelle-Aquitaine ont permis d'offrir au dépistage organisé un cadre clair et une mise en œuvre efficace, au bénéfice des publics concernés.

En renforçant la sensibilisation de tous les acteurs et en simplifiant l'accès aux tests pour les assurés, l'accès au dépistage est facilité ce qui permet d'améliorer les chances de guérison.

La participation au dépistage organisé du cancer colorectal en 2024-2025

Territoire	Population cible (50-74 ans)	Taux de participation standardisé en Nouvelle-Aquitaine (%) 2024-2025
Charente	123 415	30,7
Charente-Maritime	245 237	31,3
Corrèze	85 703	28,5
Creuse	44 642	28,0
Dordogne	159 523	28,7
Gironde	502 102	31,2
Landes	156 293	34,7
Lot-et-Garonne	114 792	28,7
Pyrénées-Atlantiques	239 070	32,4

Deux-Sèvres	126 013	34,6
Vienne	135 857	30,8
Haute-Vienne	122 991	31,8
Nouvelle-Aquitaine	2 055 631	31,3
France entière	19 000 000	30,7

Source Données : Bulletin Santé Publique France - Mars 2026

I Détecter tôt pour sauver des vies

Le dépistage précoce du cancer colorectal sauve des vies mais **il est insuffisamment suivi**.

Lorsqu'il est détecté à un stade précoce, **les chances d'en guérir 5 ans après la pose du diagnostic sont de l'ordre de 95 %**. Le dépistage précoce est un levier très efficace pour prévenir et soigner mieux. Des traitements moins lourds sont aussi prescrits plus fréquemment par les oncologues.

En France, Le taux de participation de la population cible est de 30,7 %, en légère hausse depuis la période précédente (29,6 % en 2023-2024) mais il reste toujours inférieur au seuil européen acceptable (45 %).

En Nouvelle-Aquitaine, seulement 31,3 % de la population participe au dépistage (données 2024-2025 – Santé publique France), bien en deçà de l'objectif national fixé à 65 %.

En savoir plus

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers/cancer-du-colon-rectum/documents/bulletin-national/participation-au-programme-de-depistage-organise-du-cancer-colorectal-periode-2024-2025-et-evolution-depuis-2010>

I Comprendre le cancer colorectal

Le cancer colorectal se développe dans la muqueuse du côlon ou du rectum. Il débute souvent sous forme de polypes, d'excroissances bénignes qui, peuvent devenir cancéreuses. En moyenne, un polype sur 30 à 40 peut évoluer en cancer, au bout de 10 ans.

- **Les facteurs de risque :**

Le risque de cancer colorectal est lié à plusieurs facteurs :

- **L'alimentation** : une alimentation pauvre en fibres et riche en viandes rouges ou transformées.
- **La sédentarité et l'obésité** : le manque d'activité physique et le surpoids augmentent également le risque.
- **L'alcool et le tabac** : leur consommation régulière est un facteur de risque majeur.
- **Le diabète de type 2** et un manque d'exposition au soleil peuvent aussi jouer un rôle.

Mais aussi :

- **L'âge** : 90 % des cancers colorectaux surviennent après 50 ans, dont près de la moitié après 74 ans.
- **Les antécédents familiaux** : si un parent proche a eu un cancer colorectal, le risque est triplé, en raison d'habitudes communes ou de prédispositions génétiques.
- **La prédisposition génétique** : les cancers colorectaux héréditaires représentent moins de 5 % des cas et surviennent généralement avant 40 ans.

Des changements dans son mode de vie et une participation régulière au dépistage organisé permettent de réduire considérablement les risques de développer ce type de cancer et d'agir à un stade précoce, avec de meilleures chances de guérison.

I Tout savoir sur le dépistage organisé du cancer colorectal

- **Pourquoi se faire dépister ?**

Le dépistage est un geste **simple mais essentiel qui permet de détecter la présence de sang, même minime, dans les selles**. Il est proposé **tous les deux ans aux hommes et aux femmes de 50 à 74 ans** qui n'ont pas de symptômes ou de facteurs de risque particuliers. Après 74 ans, les invitations au dépistage ne sont plus envoyées, mais il est toujours conseillé de consulter son médecin pour en parler.

Pour les personnes à risque avec des antécédents familiaux ou des prédispositions génétiques, un **suivi médical plus régulier est nécessaire**.

- **Comment se déroule le dépistage ?**

L'Assurance Maladie envoie les invitations par courrier. Le kit de dépistage gratuit peut être remis lors d'une consultation par un médecin généraliste, un gynécologue, un gastro-entérologue ou retiré auprès d'un pharmacien ou d'un infirmier.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de **274 000 bénéficiaires** ont obtenu au moins un kit en pharmacie. Si le test n'est pas réalisé sous 90 jours, un SMS ou un mail de relance est envoyé à l'assuré, suite au retrait du kit en officine.

On peut aussi le commander en ligne sur le site <https://monkit.depistage-colorectal.fr/#/accueil>.

⇒ **364 626 kits ont été commandés en ligne à fin octobre 2025, dont 31 548 en Nouvelle-Aquitaine :**

- Charente : 1 539 kits commandés
- Charente-Maritime : 3 755 kits commandés
- Corrèze : 1 072 kits commandés
- Creuse : 445 kits commandés
- Deux-Sèvres : 1 733 kits commandés
- Dordogne : 2 204 kits commandés
- Gironde : 9 096 kits commandés
- Haute-Vienne : 1 493 kits commandés
- Landes : 2 919 kits commandés
- Lot et Garonne : 1 504 kits commandés
- Pyrénées-Atlantiques : 4 046 kits commandés
- Vienne : 1 742 kits commandés

Le prélèvement rapide et indolore, réalisé à domicile, est envoyé par courrier au laboratoire.

Dans 96% des cas, le test de dépistage est négatif. Cela signifie qu'aucune trace de sang n'a été détectée dans les selles. Cependant, un résultat négatif ne garantit pas une absence de cancer colorectal. Il est important de poursuivre un suivi régulier notamment en cas de facteurs de risque individuels. Si des symptômes apparaissent entre les tests, il est essentiel de consulter un médecin pour un examen plus approfondi.

Dans moins de 4% des cas, le test peut être positif. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement qu'il y a un cancer, mais plutôt la présence d'un saignement qui mérite d'être exploré. Le médecin traitant prendra rapidement contact avec le patient pour organiser des examens complémentaires.

I Une mobilisation élargie des professionnels pour faciliter l'accès au dépistage

Depuis la publication de l'**arrêté modificatif du 10 mars 2026** relatif aux programmes de dépistage organisé des cancers, **les infirmiers diplômés d'État (IDE), quel que soit leur mode d'exercice (libéraux, salariés, en santé au travail ou en pratique avancée), sont autorisés à remettre un kit de dépistage du cancer colorectal aux personnes éligibles, après vérification de leur éligibilité au travers d'un questionnaire.**

Les IDEL pourront s'approvisionner gratuitement en kits en passant commande depuis leur espace amelipro. Comme pour les autres professionnels de santé, le nombre de coffrets de 20 kits est limité à 2 par commande. Les infirmiers salariés ne peuvent pas recourir à la commande via amelipro (exerçant notamment en établissements de santé, ESMS, etc.) mais pourront prendre attache avec leur Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) pour passer commande. Toutes les informations sont disponibles sur le site ameli.fr.

Un support de communication destiné aux professionnels de santé, également à jour, est mis sur le site de l'Institut National du Cancer (INCA).

Cette évolution constitue un levier important pour renforcer l'accès au dépistage organisé et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. La proximité et la simplification des démarches visent à rapprocher le dépistage du quotidien des patients, notamment ceux qui renoncent encore par manque d'information ou de facilité d'accès.

La plateforme téléphonique mise en place en 2023 par l'Assurance maladie et qui facilite le aller vers les publics fragiles et les plus éloignés des soins pour les sensibiliser au dépistage est toujours très mobilisée. L'accompagnement téléphonique contribue à lever les freins et à convaincre ces publics de se faire dépister. Les conseillers peuvent également proposer l'envoi d'un kit de dépistage au domicile du patient, un kit étant automatiquement envoyé à la 2nde relance.

Contacts presse
Assurance maladie
Véronique Conchez
veronique.conchez@assurance-maladie.fr

ARS Nouvelle-Aquitaine
N° presse : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr